

académie
Caen

jeunesse
éducation
recherche

Lycée général
et technologique
Jean-François Millet



Cherbourg-Octeville,
Le 24 janvier 2019

Mesdames et messieurs
Les parents
des élèves internes

Madame, monsieur

Un cinquième cas de gale vient d'être recensé à l'internat depuis le retour des vacances de Noël.

Dans chaque cas les mesures de désinfection ont été prises.

Néanmoins, par mesure de précaution et pour s'assurer que les désagréments ne se poursuivent, en lien avec l'Agence Régionale de la Santé, nous fermons l'internat pour un nettoyage complet et pour permettre aux familles de nettoyer les effets des internes.

Téléphone
02.33.87.69.03

Fax
02 33 87.69.01

Mél.
ce.0500016w
@ac-caen.fr

Rue de Bougainville
BP 79
50130
CHERBOURG-OCTEVILLE

Les dortoirs seront ré-ouverts au fur et à mesure de l'avancement du nettoyage tout au long de la semaine prochaine comme suit:

- D2 : lundi soir
- D5 et dortoirs prépa garçons : mardi soir
- D1 : mercredi soir et
- D3 et D4 : jeudi soir.

Un courrier joint du médecin scolaire explique les modalités pour se débarrasser de cet acarien. Une plaquette d'information à destination de tous est aussi annexée à l'envoi.

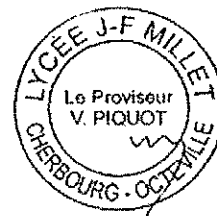
<http://www.lycee-millet.com>

Nous regrettons ces désagréments malheureusement devenus fréquents dans l'Ouest de la France par suite d'un climat plus doux.

L'habitude montre que ces épisodes se traitent très bien et vite dans les établissements touchés.

Nous sommes à votre disposition pour de plus amples informations

Veillez agréer, Madame, Monsieur nos respectueuses salutations.



Equeurdreville, le 24/01/2019



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Manche



MISSION DE
PROMOTION DE LA
SANTÉ EN FAVEUR DES

Dossier suivi par :
Dr Martine DOURLEN
Secrétariat :
Agnès PRAT

Centre Médico Scolaire
rue de la paix
résidence de la saline
Bât Drakkar
50120 Equeurdreville

Téléphone :
02 33 78 19 10

Fax :
02 33 78 19 11

Méil. :

dsden50-cms-
equeurdreville@ac-caen.fr

Madame, Monsieur,

Des cas de gale ont été signalés au lycée.

La gale commune reste une maladie peu contagieuse en collectivité.

La contamination se fait lors de contacts étroits et prolongés avec des personnes infestées.

En cas de démangeaisons ou d'éruptions cutanées, il est conseillé de consulter le médecin traitant.

En cas de gale authentifiée par un médecin :

- L'élève doit être traité ainsi que son environnement familial
- Tous les textiles (vêtements, linge de corps, toilette et de lit, sac ou valise en textile...) doivent être lavés à 60°. Si le lavage n'est pas possible à 60 °C, il faut confiner les éléments suspects 3 jours dans un sac plastique hermétiquement fermé ou 12h avec un acaricide type A-PAR puis les laver à la température autorisée.
- L'éviction scolaire est de 3 jours après le début du traitement.

Au sein de l'internat :

- La désinfection des locaux en cas de gale n'est pas nécessaire et n'a jamais fait la preuve de son utilité.
- Le nettoyage des surfaces et du mobilier est fait comme d'habitude
- **Tous les matelas et textiles des chambres et des locaux communs** (canapé du foyer...) doivent être lavés ou désinfectés **en même temps**
- **Tous les élèves** doivent rapporter chez eux **en même temps** leurs textiles (linge de lit, de toilette, vêtements...) pour être lavé à 60°. Si le lavage n'est pas possible à 60 °C, il faut confiner les éléments suspects 72 h dans un sac plastique hermétiquement fermé ou 12h avec un acaricide type A-PAR puis les laver à la température autorisée.
- **Les élèves et les professionnels** (surveillants d'internat, personnel de lingerie...) **en contact étroits et rapprochés avec les élèves atteints** doivent bénéficier d'un traitement préventif et donc contacter leur médecin.

Ces mesures correctement appliquées suffisent à lutter efficacement contre la gale.

Cordialement

Dr Martine DOURLEN
Médecin de l'Education Nationale